

Cahier des clauses techniques particulières

Marché 2026-08

**Inventaire et évaluation biodiversité des labels
environnementaux des secteurs de la construction, de la
cosmétique et du tourisme**

Dans le cadre du projet LIFE BIODIV'FRANCE – WP5 – Volet Entreprises

Direction émettrice : Appui aux stratégies pour la biodiversité

Table des matières

I.	Objet du marché	3
II.	Contexte	4
II.1	Lien labels – biodiversité	4
II.2	Focus sur l'étude des labels de l'ADEME	4
II.3	Définitions	6
II.4	Le projet « LIFE BIODIV'FRANCE ».....	9
III.	Pilotage du projet.....	9
III.1	Organisation du travail	9
III.2	Comités de pilotage.....	10
IV.	Prestation attendue.....	10
IV.1	Détail de la mission	10
IV.2	Décomposition des tâches et prestations attendues.....	11
IV.3	Livrables & phasage.....	15
IV.4	Budget estimé.....	Erreur ! Signet non défini.
IV.	Profil du prestataire	Erreur ! Signet non défini.
V.	Modalités de candidature	Erreur ! Signet non défini.
VI.	Démarrage des prestations	Erreur ! Signet non défini.

PRÉSENTATION DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB)

L'OFB est un établissement public de l'État à caractère administratif, créé par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 et placé sous la double tutelle des ministères de l'environnement et de l'agriculture. Il est chargé de contribuer à « la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau, en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique » (article L. 131-9 du Code de l'environnement).

Pour répondre à ces missions, l'OFB dispose de compétences étendues et intégrées, ainsi que de leviers d'action très complémentaires :

- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ;
- la connaissance, l'expertise et la recherche sur les espèces, les milieux et les usages ;
- l'appui aux politiques publiques ;
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- la mobilisation des acteurs et des citoyens.

L'Office français de la biodiversité s'appuie également sur une ambitieuse politique d'intervention financière permettant de soutenir et d'accompagner financièrement des projets portés par des acteurs publics nationaux ou territoriaux, associatifs ou privés, contribuant à la réalisation de ses missions et à l'accomplissement de ses objectifs.

I. Objet du marché

La présente consultation s'inscrit dans le cadre du projet LIFE BIODIV'FRANCE. Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne et a pour objectif principal de contribuer à la mise en œuvre de la **Stratégie nationale pour la Biodiversité (SNB 2030)** et notamment à sa mesure 32¹ qui vise à éclairer les consommateurs dans leurs choix via l'action 32.5 « cartographier et évaluer les labels existants ». Le projet LIFE BIODIV'FRANCE vise à contribuer à cette action dans le but de « **favoriser la création ou le renforcement de la dimension biodiversité dans les labels [...] dans [...] les secteurs économiques²** » identifiés comme prioritaires par la SNB 30 et le LIFE BIODIV'FRANCE : agroalimentaire (déjà traité d'autre part), **construction, cosmétique & tourisme**.

L'OFB, en concertation avec l'ADEME et le commissariat général au développement durable (CGDD), prévoit ainsi la « réalisation d'un état des lieux » des labels grâce au « pilotage d'une étude d'identification et de cartographie des labels/normes existants en fonction de leur niveau de prise en compte de la biodiversité et des secteurs économiques identifiés ». Cet état des lieux comportera un inventaire des labels concernés (en complémentarité de l'étude de l'ADEME sur les labels de grande consommation³), une analyse stratégique de leur utilisation au sein des filières, une évaluation de leur pertinence sur le volet de la biodiversité et la formulation d'amélioration pour des labels identifiés comme pertinents à faire évoluer. Cette étude constituera donc un travail préliminaire à l'accompagnement des porteurs de « labels qui peuvent être modifiés pour intégrer la biodiversité » (LIFE BIODIV'FRANCE).

¹ [Mesure 32 de la SNB](#): Pour éclairer les choix des consommateurs

² Action T5.1.1 « Etude de recensement et cartographie des labels/normes existants selon le niveau d'intégration de la biodiversité »

³ [Agir pour une consommation responsable grâce aux labels environnementaux](#), ADEME, mise à jour en 2019

II. Contexte

II.1 Lien labels – biodiversité

La consommation de produit (biens et services) n'est pas sans impact sur l'environnement. Tout au long de leur cycle de vie, les produits génèrent des impacts sur la biodiversité. Les labels et plus particulièrement les labels environnementaux sont des outils d'identification, pour les consommateurs et les acheteurs, de produits plus respectueux de l'environnement simples et facile à repérer. Cependant, il existe aujourd'hui un manque de connaissance et de visibilité sur la prise en compte de la biodiversité dans les labels environnementaux existants.

L'évaluation des labels les plus utilisés et tout particulièrement les labels environnementaux au regard des critères de biodiversité représente donc un levier stratégique pour orienter les pratiques des fabricants et des titulaires de labels vers une meilleure prise en compte des enjeux écologiques. S'inscrivant dans la continuité des travaux menés par l'ADEME sur la robustesse des labels environnementaux apposés sur les produits de grande consommation⁴ (mise à jour prévue en 2027), cette étude vise spécifiquement à analyser la pertinence et l'efficacité des critères biodiversité intégrés dans les référentiels existants.

Les enjeux de cette évaluation sont multiples :

- Enjeux d'amélioration continue : identifier les forces et les faiblesses des labels actuels permet de proposer des pistes d'évolution concrètes, afin de renforcer leur contribution à la préservation de la biodiversité.
- Enjeux de crédibilité et de différenciation : pour les titulaires de labels et les fabricants, disposer d'un référentiel aligné sur les meilleures pratiques en matière de biodiversité constitue un atout majeur, tant en termes d'image que de conformité aux attentes réglementaires et sociétales.
- Enjeux écologiques : la biodiversité est un marqueur clé de la durabilité des produits et des filières. Une évaluation rigoureuse des labels permet d'orienter les démarches d'écoconception et d'innovation vers une réduction effective des impacts sur les écosystèmes.
- Enjeux réglementaires et anticipatifs : dans un contexte marqué par l'évolution des cadres législatifs (Loi AGECE, Loi Climat et Résilience, Directive européenne 2024/825 dite « Empowering Consumers », etc.), cette étude permettra d'anticiper les exigences futures et d'accompagner les acteurs dans l'adaptation de leurs référentiels.

Cette étude permettra d'identifier les leviers pour accompagner les porteurs de labels afin de les rendre plus ambitieux, plus opérationnels et mieux adaptés aux défis actuels. La méthodologie s'appuiera sur une analyse critique et documentée des référentiels, en reprenant et en adaptant les principes de robustesse et de transparence développés par l'ADEME, tout en intégrant les dernières connaissances scientifiques et réglementaires en matière de biodiversité.

Les résultats des évaluations permettront d'engager un dialogue avec les porteurs de labels identifiés ainsi qu'avec l'ensemble des filières concernées en lien avec les objectifs « filières » du LIFE BIODIV'FRANCE (T5.1. « Etablir un dialogue dans les chaînes de valeur »)

II.2 Focus sur l'étude des labels de l'ADEME

1. Contexte et objectifs de l'étude

L'ADEME a lancé en 2017 une étude dont la finalité a été d'analyser et évaluer les labels

⁴ [Agir pour une consommation responsable grâce aux labels environnementaux](#), ADEME

environnementaux apposés sur les produits du quotidien. Cette étude vise à identifier les labels dont les garanties permettent effectivement de reconnaître les produits plus respectueux de l'environnement. Seuls les labels disposant d'une évaluation jugée comme « satisfaisante » (« Excellent choix » ou « Très bon choix ») sont actuellement recommandés par l'ADEME⁴.

L'objectif de l'ADEME étant d'identifier les référentiels de labels qui garantissent des produits plus respectueux de l'environnement, la méthode d'évaluation analyse :

- La robustesse environnementale du référentiel du label
- La robustesse fonctionnelle du label.

Ainsi, l'ADEME souhaite éclairer le consommateur sur les produits de consommation courante vendus en France les plus respectueux de l'environnement au travers de la recommandation de labels et leurs référentiels pour chaque sous-catégorie de produit (bien et service).

2. Méthode d'évaluation des labels

En 2017, une méthode d'évaluation des labels a été définie et a été revue en 2019, elle permet à l'ADEME de recommander plus de 100 labels environnementaux jugés « excellents » ou « très bons ». La méthodologie 2019 a été modifiée en 2023 par l'ADEME et le cabinet de conseil EVEA. La méthode 2023 s'appuie sur certains critères de la méthodologie 2019 et la renforce avec des nouveaux critères d'analyse, l'approfondissement de certaines analyses et des ajustements pour limiter certains biais. Cette évaluation ne vise pas à comparer les labels entre eux mais à identifier les labels fiables d'un point de vue fonctionnel et environnemental pour différentes sous-catégories de produits. La méthode 2023 prend en compte l'ensemble du cycle de vie des produits, notamment la distribution, leur phase d'usage et leur fin de vie.

Pour ce faire, la méthode se base sur plusieurs critères liés au respect de l'environnement et au fonctionnement des labels. La construction de la méthode d'évaluation des labels environnementaux et leurs référentiels a été faite en s'inspirant de la norme ISO 14024, qui établit les principes et les procédures pour l'élaboration de programmes de label environnemental de type I (Ecolabel européen par exemple). (A noter que les labels de types II et III correspondent respectivement aux auto-déclarations environnementales et aux écoprofiles.)

La méthode 2023 est basée sur une approche qualitative pour l'évaluation environnementale des labels et de leurs référentiels. Elle s'applique aux labels environnementaux et leurs référentiels dont les logos sont apposés sur des produits de consommation courante vendus en France. Ces produits sont répartis par catégorie de produit qui sont ensuite détaillées en sous-catégorie de produit, dont les enjeux environnementaux et les « hotspots » sont identiques. Ce découpage permet d'évaluer un référentiel au regard de l'impact environnemental de chaque sous-catégorie de produit qu'il adresse. En effet, les enjeux environnementaux clés et les « hotspots » de la sous-catégorie des lessives, par exemple, sont différents des autres produits de la catégorie « Nettoyage et entretien ».

Les informations collectées (critères environnementaux des référentiels, fréquence de révision du référentiel, etc.) sont évaluées par rapport à une grille de notation avec différents niveaux. Mais cette méthode ne permet pas d'évaluer de manière quantitative (calcul d'impacts) les produits labellisés par rapport à leurs impacts sur l'environnement.

Pour pouvoir recommander les labels les plus respectueux de l'environnement, la méthode 2023 va évaluer la robustesse des labels et leurs référentiels par rapport :

- À la prise en compte des enjeux clés et des « hotspots » pour une sous-catégorie de produit donnée ;
- Au fonctionnement du label pour garantir que les produits labellisés sont bien conformes au référentiel du label et que ce référentiel est bien construit pour respecter l'environnement.

3. Lien de la présente consultation avec l'étude de l'ADEME

L'action 32.2 de la SNB indique que la cartographie des labels menée par l'OFB et le CGDD « sera menée [...] avec l'ADEME qui évalue d'ores-et-déjà l'ensemble des labels existants »⁵. Dans ce cadre, les évaluations déjà effectuées par l'ADEME sont une ressource structurant l'étude faisant l'objet de la présente consultation.

L'étude de l'ADEME prend actuellement en compte dans son évaluation environnementale des référentiels de labels les 6 enjeux environnementaux suivants :

- Le changement climatique
- Les pollutions (air, eau, sol)
- L'épuisement des ressources biotiques (c'est-à-dire les ressources vivantes végétales ou animales)
- L'épuisement des ressources abiotiques (énergétiques, minérales, en eau)
- Le changement d'utilisation des sols (lié par exemple aux problématiques de déforestation ou d'urbanisation)
- Les espèces envahissantes (certains animaux ou végétaux dont leur introduction par l'Homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire représente une menace pour les écosystèmes)

Cette liste d'enjeux provient du panorama des méthodes d'évaluation environnementale réalisé par la chaire ELSA-PACT, objet d'un consensus scientifique à l'échelle internationale. Elle recouvre en grande partie les 5 facteurs de pression identifiés de l'IPBES, il est donc souhaité de confirmer la prise en compte holistique des enjeux liés à la biodiversité dans les évaluations menées par l'ADEME.

Après avoir sélectionné les labels sectoriels pertinents à évaluer sous le prisme des enjeux biodiversité, le prestataire devra ainsi s'appuyer sur les évaluations de leurs référentiels déjà effectuées par l'ADEME (si elles existent) afin :

- D'ajuster la méthode d'évaluation aux enjeux biodiversité (si nécessaire)
- De formuler des recommandations d'améliorations sur la prise en compte de la biodiversité dans leurs référentiels

Les évaluations se font grâce à la complétude de fichiers supports Excel spécifiques. Un fichier Excel support correspond à une évaluation, c'est-à-dire : un croisement référentiel x sous-catégorie de produit. Un label recouvrant un certain nombre de sous-catégories de produits comptera autant de référentiels différents et donc d'évaluations différentes.

4. Documents mis à disposition du prestataire pour la réalisation de l'étude

Seront mis à disposition du prestataire retenu :

- L'inventaire des labels répertoriés par l'ADEME (fichier Excel)
- Le guide méthodologique de la méthode d'évaluation utilisée par l'ADEME
- Les supports d'évaluations mis à jour pour chacune des évaluations effectuées par l'ADEME dans le cadre de la mise à jour de l'étude prévue en 2027 (fichiers Excel)

Ces documents sont confidentiels et ne seront pas à diffuser par le prestataire.

II.3 Définitions

Biodiversité : La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. On parle de diversité génétique (diversité des gènes entre individus d'une même espèce),

⁵ Mesure 32 de la SNB

diversité spécifique (les espèces qui peuplent les différents milieux de vie) et de diversité écosystémique (les différents milieux de vie des espèces). Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Enjeux environnementaux : Problématiques liées à la dégradation de l'environnement faisant l'objet d'un consensus international. Les 6 enjeux environnementaux globaux pris en compte dans la méthode de l'analyse des labels de l'ADEME sont le changement climatique, les pollutions, l'épuisement des ressources abiotiques, l'épuisement des ressources biotiques, les espèces envahissantes et le changement d'utilisation des sols.

Facteurs de pression

Les pressions sur la biodiversité entraînent un appauvrissement de la diversité des écosystèmes, un effondrement des populations de la faune, de la flore. Ces pressions entraînent ensemble un appauvrissement de la diversité des écosystèmes et leur régression généralisée, un effondrement des populations de la faune, de la flore et de la fonge, une baisse de la richesse spécifique des écosystèmes, la perte de services écosystémiques et de résilience, ce qui confronte notre société à de nouveaux risques.

Liste des facteurs de pression identifiés par l'IPBES⁶ :

- La destruction et l'artificialisation des milieux naturels
- La surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal
- Le changement climatique global
- Les pollutions des océans, eaux douces, sol et air
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes

On remarque que beaucoup de ces facteurs de pression sont également des « enjeux environnementaux globaux » pris en compte dans la méthode de l'analyse des labels de l'ADEME. Un des objectifs de cette étude sera donc de déterminer son adéquation aux enjeux liés à la biodiversité.

« Hotspots » : Etapes du cycle de vie ou éléments (eau, énergies, réactif, émissions dans l'air par exemple) les plus contributeurs à l'impact environnemental d'un produit. Un hotspot mérite donc une attention particulière dans l'évaluation et la réduction de l'impact environnemental global d'un produit. Les hotspots sont en effet souvent liés à des étapes ou éléments pour lesquels l'impact environnemental est particulièrement élevé en termes de consommation de ressources, d'émissions de gaz à effet de serre ou de pollution de l'eau, de l'air ou des sols.

Ce terme est à différencier des hotspots de biodiversité ou point chaud de la biodiversité qui désignent un biome terrestre identifié comme réunissant deux conditions : une biodiversité très élevée et des pressions anthropiques fortes sur cette biodiversité ainsi que sur les habitats écologiques.

Label environnemental :

Un label environnemental est un repère pour le consommateur et les acheteurs afin d'identifier un bien ou un service moins impactant sur l'environnement. Il se matérialise par un logo et un nom. Un label environnemental est défini par les éléments suivants :

- Le label doit être apposé sur un produit (bien ou service) vendu en France ou sur un territoire français géographique défini.
- Le label doit être basé sur un référentiel ou cahier des charges (aussi appelés document de standard pour certains labels) accessible à minima par l'évaluateur en français ou en anglais.
- Le référentiel contient à minima un critère environnemental en lien avec les 5 facteurs de pression de l'IPBES
- L'attribution du label doit être réalisée par une tierce partie indépendante.

Aujourd'hui, il existe de nombreuses structures utilisant le terme « label » sans qu'il s'agisse de démarches collectives et/ou sans faire appel à un organisme indépendant pour contrôler le respect du cahier des

⁶ IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Díaz, et al.

charges. Ces labels privés sont dits « simples » ou « auto-déclaratifs », sous la seule responsabilité de celui qui l'appose sur le produit. La vigilance et l'information du consommateur est ainsi essentielle en lien avec le produit ou le service qu'il achète.

Les labels environnementaux doivent correspondre aux exigences de la directive 2024/825 (notamment un cahier des charges public, un système de vérification par un tiers...). Cette étude visant à faire un état des lieux de l'existant sera peut-être amenée à considérer des labels qui ne correspondent pas à tous les critères énoncés par la directive.

Référentiel de label : Un référentiel est un document qui définit les critères environnementaux et auxquels le produit qui porte le label doit répondre. Un référentiel peut également être appelé cahier des charges ou standards pour certains labels. Il est important de distinguer le « label » du « référentiel de label ». Le label est le signe, le symbole apposé sur le produit ou son emballage et le référentiel est le document qui liste les exigences auxquelles doit répondre le produit qui porte le label.

Catégorie de produit : regroupement de produits (biens ou services) ayant des similitudes d'usage ou de fonction et pouvant être présentés en commun. Exemple de catégorie de produit : produit d'hygiène et beauté. Au sein d'une catégorie de produit les enjeux environnementaux des sous-catégories de produit peuvent être différents.

Sous-catégorie de produit : groupe de produits rassemblés au sein de la même catégorie de produits (par exemple la « lessive » est une sous-catégorie de produit au sein de la catégorie « entretien et nettoyage »). Chaque sous-catégorie de produit a des enjeux environnementaux différents. Au sein d'une même sous-catégorie, les enjeux environnementaux et hotspot sont identiques.

 Papeterie et fournitures · articles en papier transformé, · colle à papier, · gommes, · instruments d'écriture, · papiers graphiques non imprimés.	 Hébergements touristiques
 Bricolage et décoration · bougies, · peintures et vernis, · revêtements pour sols en bois.	 Jeux et jouets
 Vêtements, chaussures et textiles · chaussures, · textiles (vêtements, linge de maison)	 Litières pour chat
 Jardins et fleurs · compost et terreau · amendement, terreau sans compost et paillis · plantes ornementales et fleurs coupées	 Mobilier · matelas, · meubles en bois, · meubles en plastique, · meubles en métal, · meubles rembourrés.
 Hygiène et beauté · cosmétiques à rincer, · cosmétiques sans rinçage, · vernis à ongle, · papiers destinés à l'hygiène, · protections hygiéniques absorbantes, · cotons jetables, · cotons tiges, · disques démaquillants lavables.	 Produits d'entretien et nettoyage · nettoyeurs textiles, · nettoyeurs universels, · nettoyeurs vaisselle
	 Multimédias · ordinateurs, téléphones portables, · téléviseurs, dispositifs d'affichage

Catégorisation des produits analysés dans le cadre de l'étude de l'ADEME

II.4 Le projet « LIFE BIODIV'FRANCE »

Le **projet LIFE BIODIV'FRANCE** (2024-2032) a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour le Biodiversité (SNB) 2030 par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise. Fort d'un consortium de 48 partenaires, le projet LIFE BIODIV'FRANCE est coordonné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et couvre l'ensemble de l'hexagone ainsi que cinq territoires d'outre-mer. Le projet LIFE BIODIV'FRANCE 2024-2032 se déroule sur une période de 9 ans.

Au sein de ce projet, le Work Package 5 (WP5) vise à améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité par les acteurs économiques et plus particulièrement ceux agissant au sein de filières dont les pratiques impactent défavorablement la biodiversité. Il comprend plusieurs groupes d'actions :

- À l'échelle des filières pour intégrer des critères de biodiversité dans leurs labels et normes de référence,
- À l'échelle des entreprises pour qu'elles puissent identifier et mettre en œuvre des changements de pratique afin de diminuer leur impact sur la biodiversité.

L'action T5.1, portée par l'OFB et l'ARB Nouvelle-Aquitaine, vise à accompagner d'une part les organismes détenteurs de labels pour intégrer des critères de biodiversité dans leurs référentiels, et d'autre part les entreprises et fédérations professionnelles, en animant des espaces de dialogue permettant la co-construction d'initiatives. Elle déploiera, entre 2024 et 2026, un état des lieux des labels existants dans plusieurs secteurs prioritaires (dont agriculture, agroalimentaire, construction et tourisme), et les analysera à l'aide de critères de biodiversité adaptés pour évaluer leur niveau de prise en compte. En parallèle, l'action accompagnera la révision des cahiers des charges de labels considérés comme prioritaires, en mobilisant un réseau d'experts et en organisant des réunions de concertation avec les parties prenantes. À partir de 2030, un comité national de suivi assurera la pérennisation de ces avancées, garantissant ainsi une prise en compte durable de la biodiversité dans les chaînes de valeur.

III. Pilotage du projet

III.1 Organisation du travail

Le suivi de la mission sera assuré par le Coordonnateur thématique « Finance, instruments économiques » et le/la chargé.e de mission labels & filières de l'OFB. Ils/Elles seront le point de contact du prestataire et pourront arbitrer les décisions en cas de difficultés (ex : questionnements méthodologiques, arbitrages sectoriels...). Ils valideront les livrables fournis.

Le prestataire désignera un chef de projet, interlocuteur privilégié pour le pilotage du marché. Des points réguliers (au moins une fois par mois et autant que nécessaire) seront organisés avec le titulaire du marché sur le bon déroulé de la mission.

Ces points réuniront à minima le Coordonnateur thématique « Finance, instruments économiques » ou le/la chargé.e de mission labels & filières de l'OFB.

Les dates de réunion seront fixées de façon concertée d'une réunion à l'autre et arrêtées à la fin de chaque réunion. Le prestataire prendra en charge le secrétariat des réunions. L'offre du candidat tiendra compte de l'ensemble des réunions nécessaires à la bonne réalisation de sa mission : les réunions bilatérales de suivi, les réunions du comité de suivi et les réunions du comité d'orientation (cf

III.2).

Pour toutes les réunions, le prestataire préparera des documents de présentation et les communiquera au moins une semaine avant la date de réunion au maître d'ouvrage pour validation.

A l'issue de chaque réunion, le prestataire du marché fournira au maître d'ouvrage un compte rendu détaillant les prises de décision et le calendrier sous 15 jours maximum.

III.2 Comités de pilotage

1. Comité de suivi

La mission du prestataire sera suivie par un comité dédié associant :

- Le Commissariat général au développement durable (CGDD) du Ministère en charge de l'environnement (tâches 1 à 3)
- L'Office français de la biodiversité (OFB) (entièreté du projet)

Ce comité, à réunir par le prestataire en visioconférence a minima une fois par mois, suivra l'avancée opérationnelle de la mission, permettra d'échanger sur les points d'arbitrage ou de difficulté et validera les livrables.

Il sera possible de solliciter le comité de suivi en cas de besoin ce qui pourra donner lieu à des réunions bilatérales de travail, réunissant à minima le Coordonnateur thématique « Finance, instruments économiques » ou le/la chargé.e de mission labels & filières de l'OFB.

2. Comité d'orientation

Le comité d'orientation sera composé :

- Des membres du comité de suivi
- De l'ADEME
- De représentants des filières et d'experts
- Du CGDD (tâches 1 à 7)

Ce comité, à réunir par le prestataire en visioconférence environ quatre fois durant la réalisation de l'étude, apportera les éclairages nécessaires à la bonne réalisation de l'étude :

- Apports méthodologiques
- Adaptation du projet selon le fonctionnement et l'état du marché des labels dans les différentes filières
- Suggestions de valorisation des résultats de l'étude

IV. Prestation attendue

IV.1 Détail de la mission

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire chargé de :

- Compléter l'inventaire de labels déjà réalisé par l'ADEME dans le cadre de son étude dans le périmètre des secteurs de la construction, de la cosmétique et du tourisme
- Sélectionner les labels à évaluer selon leur utilisation et leur positionnement au sein des chaînes de valeur sectorielles

- Evaluer 70 référentiels de labels sur la base des évaluations déjà menées par l'ADEME (si existant) en les complétant (si besoin) avec une approche biodiversité (5 facteurs de pression de l'IPBES)
- Produire un rapport de travail détaillé (à visée interne OFB) faisant état de l'analyse de l'inventaire et des évaluations permettant de mieux appréhender la façon dont les labels sont utilisés au sein des secteurs identifiés (lien impact et chaîne de valeur)
- Produire une synthèse (à visée publique) faisant état de l'analyse de l'inventaire et des évaluations (sans citer les labels) permettant de mieux appréhender la façon dont les labels sont utilisés au sein des secteurs identifiés (lien impact et chaîne de valeur)
- Identifier 10 labels à accompagner et formuler des recommandations pour faire évoluer leurs cahiers des charges

Il sera attendu du prestataire de proposer un moyen de sélectionner les labels à évaluer et un format de synthèse pertinent de l'étude. Des recommandations pourront être formulées pour renforcer la prise en compte de l'enjeu biodiversité dans la méthodologie d'évaluation développée par l'ADEME.

IV.2 Décomposition des tâches et prestations attendues

L'ensemble des tâches seront suivies par l'OFB qui sera accompagné du CGDD pour les tâches 1 à 3.

i. Tâche 1 : Prendre connaissance des objectifs de l'étude et de la méthodologie en lien avec le travail de l'ADEME

Objectif :

Le prestataire devra s'approprier et comprendre la méthodologie 2023 utilisée dans l'évaluation des labels environnementaux de 2024-2027 par l'ADEME dès le démarrage de cette étude. Ainsi que bien s'approprier l'inventaire des labels réalisée en 2024 par EVEA pour l'ADEME et les éléments fournis par l'OFB et le CGDD.

Documents techniques associés :

- Le rapport final relatif à la méthodologie 2023 de l'ADEME concernant l'évaluation des labels environnementaux
- Le guide méthodologique 2023 à destination des évaluateurs (44 pages)
- Le rapport final du projet d'évaluation des labels environnementaux de l'ADEME (doc disponible en décembre 2026)
- Le fichier Excel support pour l'analyse des labels et référentiels vierge (un fichier pour les produits et un fichier pour les services)
- 5 référentiels de labels
- 5 fichiers d'évaluation des 5 référentiels de labels
- Liste de tous les labels environnementaux recensés dans le cadre du projet ADEME 2024-2026

Un temps d'échanges à propos des liens entre l'étude de l'ADEME et les objectifs de celle de l'OFB sera organisé par le COPIL de l'étude pour embarquer le prestataire. Ce sera l'occasion pour échanger sur les subtilités de l'étude : vocabulaire, les différents types de labels ; les erreurs à éviter, comment chercher les labels, ...

A l'issue de la tâche 1, le prestataire devra formuler une proposition de méthode suivant la trame du cahier des charges autour de laquelle seront décidé les derniers ajustements.

ii. Tâche 2: Compléter l'inventaire des labels avec ceux des secteurs de la construction, de la cosmétique et du tourisme

Objectif : L'OFB et le CGDD souhaitent avoir une vision exhaustive des labels environnementaux existants au sein des secteurs de la construction, de la cosmétique et du tourisme. Ce travail exhaustif de recensement permettra de faire un choix sur les labels et leurs référentiels qui seront analysés par la suite. Ce recensement visera à compléter l'inventaire déjà réalisé par l'ADEME dans le cadre de son étude et à produire une cartographie des labels concernés.

Exemples d'informations à intégrer dans la cartographie :

- Nom du label et lien url du site web officiel du label
- Pays d'origine du label
- Date de création du label
- Sous-catégorie concernée par le ou les référentiels
- Date de la dernière mise à jour du référentiel (éventuellement textes juridiques : publication JO, fiche INPI, ...)
- Si possible : les enjeux environnementaux adressés par le ou les référentiels du label

Périmètre :

- Labels présentant au moins un critère environnemental apposés sur des produits (biens ou services) issus des secteurs de la construction, de la cosmétique et du tourisme
- Exclusion des labels concernant directement des matières premières sauf s'ils sont affichés sur les produits finis
- Cette sélection pourra intégrer des allégations qui se présentent parfois comme des labels environnementaux mais ne correspondent pas à toutes les exigences de la directive 2024/825 (notamment un cahier des charges public, un système de vérification par un tiers...). Il sera impératif de bien les distinguer des labels qui y correspondent entièrement.

Livrables :

- Note méthodologique de recherche et de sélection des labels pour compléter l'inventaire des labels déjà réalisés par l'ADEME
- Inventaire (sous format Excel) recensant les labels environnementaux apposés sur les produits et services des secteurs de la construction, de la cosmétique et du tourisme

iii. Tâche 3: Analyser la cartographie des labels environnementaux des secteurs d'activités définis

Objectif : Analyser la cartographie des labels, notamment en fonction de leur place dans les chaînes de valeur, de leur matérialité sectorielle vis-à-vis de la biodiversité (approche double matérialité impacts/dépendance) et de leur taux d'utilisation. Cette analyse doit permettre de dégager une synthèse (état des lieux) des labels existants au regard des enjeux biodiversité des filières concernées. Elle aura aussi pour objectif de définir les critères de sélection ainsi que la méthode de priorisation des labels pour la phase d'évaluation et analyse des référentiels (tâche 7).

Types de critères pouvant permettre l'analyse d'usage des labels biodiversité en France : références,

nombre de labellisation, utilisation, reconnaissance, répartition par secteur d'activité, répartition au sein des chaînes de valeur sectorielles ...

Livrable : Pour publication : synthèse et analyse de l'usage des labels sectoriels environnementaux en fonction des enjeux biodiversité, sans citation textuelle de labels (20 pages maximum)

iv. Tâche 4 : Sélectionner les référentiels de labels et les sous-catégories de produits à évaluer

Objectifs : L'OFB souhaite évaluer les labels environnementaux les plus pertinents des secteurs d'activité ciblés, pour analyser comment les enjeux biodiversité sont couverts par leurs référentiels. L'objectif de cette tâche est donc de proposer une méthode de sélection permettant de réduire la liste des labels de la tâche 2. Des critères de priorisation reposant sur l'analyse réalisée en tâche 3, pour choisir les sous-catégories, les labels et les référentiels de labels, devront être définis par le prestataire. Celle-ci devra permettre d'identifier et prioriser les 70 référentiels de labels à évaluer et analyser.

Méthodologie :

- Critères de pré-sélection des labels à évaluer à partir de l'inventaire réalisé à la tâche 2 :
 - o Labels s'appliquant sur des produits / entreprises / services / ... en France
 - o Labels possédant un référentiel accessible en anglais ou en français
 - o Labels attribués par tierce-partie
- Après la pré-sélection, proposer une méthode pour sélectionner les référentiels de labels et les labels à analyser et évaluer en priorité lors de l'étude.

Proposition de méthodologie de sélection :

1. Recenser et valider les sous-catégories de produits/services à évaluer en priorité 1 et priorité 2
2. Recenser et valider les labels à évaluer priorité 1 et priorité 2
3. Croiser labels x sous-catégories -> donne un premier nombre « d'évaluations » (estimé à 70 mais peut évoluer à cette étape) -> pour définir si les listes priorité 1 ou priorité 2 de labels et sous-catégories sont conservées

Livrable :

- Note méthodologique de recherche et de sélection des référentiels de labels à évaluer
- Tableau Excel avec les labels dont les référentiels ont été sélectionnés pour l'évaluation

v. Tâche 5 : Analyser la méthodologie et les évaluations déjà réalisées dans le projet de l'ADEME par rapport aux enjeux biodiversité

Objectifs :

- Formuler une analyse critique de la méthode d'analyse de l'ADEME concernant la prise en compte des enjeux biodiversité dans les référentiels des labels sectoriels (sélectionnés en tâche 4)
- Identifier et proposer des ajustements de la méthodologie de l'ADEME (si nécessaires)

Méthodologie :

A partir de la liste des labels établie lors de la tâche 5, le prestataire pourra reprendre les analyses déjà effectuées par l'étude de l'ADEME pour apporter un regard critique à la méthode utilisée.

Le prestataire devra analyser la méthodologie proposée par l'ADEME afin d'identifier si celle-ci permet d'évaluer la prise en compte de la biodiversité (sous l'angle réduction des 5 facteurs d'érosion identifiés par l'IPBES) dans les référentiels de labels.

Dans ce cadre, le prestataire organisera un atelier de travail avec l'OFB et les parties prenantes pertinentes (CGDD, ADEME, etc.) pour présenter les premières propositions d'ajustements de la méthodologie et identifier ensemble les manques éventuels.

Si toutefois les tests d'évaluation réalisés ne remettent pas en cause la méthodologie d'évaluation alors la tâche 6 n'est pas à réaliser.

Livrables :

- Document synthétique :
 - o Analyse de la prise en compte de la biodiversité dans la méthode de l'ADEME avec justification de la prise en compte des 5 facteurs de pressions IPBES et/ou identification des manques
 - o Formulation de recommandations opérationnelles d'ajustements méthodologiques (le cas échéant) de la méthode d'évaluation de l'ADEME (dans la perspective de cette étude et des futures évaluations réalisées par l'ADEME)

vi. Tâche 6 : Tester la nouvelle méthodologie sur plusieurs labels et référentiels associés

Objectif : La méthodologie ajustée doit être testée sur différents référentiels de labels afin de s'assurer qu'elle couvre toutes les spécificités de labels et que celles-ci couvrent bien les enjeux biodiversité.

Méthodologie :

Le prestataire devra :

- Réaliser des **évaluations tests** pour vérifier l'applicabilité de cette nouvelle méthodologie (sur au minimum 3 référentiels différents)
- **Revoir la méthodologie** par rapport à l'étape test
- **Evaluer à nouveau les référentiels** pour s'assurer que la dernière version de la méthodologie est robuste et permet d'évaluer correctement la couverture des enjeux biodiversité par les référentiels de labels.

En fonction des résultats le prestataire proposera de nouveaux ajustements méthodologiques afin d'assurer l'opérationnalité de la méthode pour réaliser la tâche 7.

Livrable : Méthodologie d'évaluation ajustée et finalisée (guide méthodologique de l'ADEME amendé et fichier Excel support d'évaluation) dans le cas échéant

vii. Tâche 7 : Evaluer les référentiels de labels sélectionnés

Objectifs :

- Evaluer les référentiels sélectionnés à la tâche 5 (environ 70) selon la méthode d'évaluation ajustée de l'ADEME finalisée à la tâche 6 (dans le cas échéant)
- Analyser globalement la prise en compte de la biodiversité dans les labels évalués
- Formuler des recommandations d'amélioration et de consolidation des référentiels de 10 labels pour une meilleure contribution du référentiel à la réduction des facteurs de pressions sur la biodiversité

Méthodologie :

Le prestataire utilisera le guide méthodologique amendé à la fin de la tâche 6 pour évaluer les référentiels de labels sélectionnés au cours de la tâche 4. Pour les référentiels déjà analysés dans le cadre de l'étude de l'ADEME, le prestataire pourra repartir de cette analyse et la compléter (dans le cas échéant).

A partir de ces évaluations :

- Analyser de façon objectivée la prise en compte de la biodiversité dans les labels apposés sur les biens et services des secteurs de la construction, de la cosmétique et du tourisme
- Pour chaque les labels jugés les plus pertinents, proposer des recommandations d'amélioration et de consolidation

Sélectionner 10 labels particulièrement intéressants à accompagner dans l'amélioration de leurs référentiels en combinant (pour exemple) les critères suivants : taux d'utilisation du label, efforts à fournir limités par rapport à une marge d'amélioration pertinente

Livrables :

- Evaluations détaillées des référentiels de labels sous la méthode d'analyse ajustée (fichiers sous format Excel)
- Récapitulatif des évaluations des labels sous la méthode d'analyse ajustée (un fichier sous format Excel)
- Note méthodologique de sélections des 10 labels à accompagner
- Pour usage interne : note technique faisant état des recommandations d'améliorations pour les 10 labels à accompagner
- Pour publication : Synthèse de l'évaluation biodiversité des labels sectoriels faisant état de la prise en compte de la biodiversité dans leurs référentiels (30/40 pages maximum)

IV.3 Livrables & phasage

Phase & tâches associées	Livrables	Durée	Réunions spécifiques
Phase de cadrage de l'étude (tâche 1)	Note d'enjeux et de méthode ajustée	1 mois et demi	Réunion de lancement avec le comité de suivi

Phase de recensement des labels sectoriels et analyse de l'inventaire (tâches 2 à 4)	Public : - Analyse de l'inventaire et synthèse de l'usage des labels sectoriels environnementaux en fonction des enjeux biodiversité (20 pages maximum) Livrables techniques : - Note méthodologique de recherche et de sélection des labels pour compléter l'inventaire des labels déjà réalisés par l'ADEME - Inventaire (sous format Excel) recensant les labels environnementaux apposés sur les produits et services des secteurs de la construction, de la cosmétique et du tourisme - Note méthodologique de recherche et de sélection des référentiels de labels à évaluer - Tableau Excel avec les labels dont les référentiels ont été sélectionnés pour l'évaluation	3 mois	
Phase d'ajustement de la méthode d'évaluation des labels de l'ADEME (tâches 5 & 6)	Documents formels à destination interne : - Document synthétique : - o Analyse de la prise en compte de la biodiversité dans la méthode de l'ADEME - o Formulation de recommandations opérationnelles d'ajustements méthodologiques de la méthode d'évaluation de l'ADEME - Méthodologie d'évaluation ajustée et finalisée (guide méthodologique de l'ADEME amendé et fichier Excel support d'évaluation)	2 mois	- Un atelier de travail avec l'OFB et les parties prenantes pertinentes (CGDD, ADEME, etc.)
Phase d'évaluation des labels et de rédaction d'une synthèse (tâche 7)	Public - Synthèse de l'évaluation biodiversité des labels sectoriels faisant état de la prise en compte de la biodiversité dans leurs référentiels (30/40 pages maximum) A destination interne - Note technique faisant état des recommandations d'améliorations pour les 10 labels à accompagner Livrables techniques - Evaluations détaillées des référentiels de labels sous la méthode d'analyse ajustée (fichiers sous format Excel) - Récapitulatif des évaluations des labels sous la méthode d'analyse ajustée (un fichier format Excel) - Note méthodologique de sélection des 10 labels à accompagner	6 mois et demi	Entretiens avec les porteurs de labels pertinents
Finalisation et diffusion	Organisation d'un webinaire de restitution de l'étude	1 mois	

Comme évoqué dans la partie III.2 :

- Le comité de suivi sera à réunir au minimum une fois par mois et à chaque fin de phase pour la validation des livrables
- Le comité d'orientation sera à réunir au minimum une fois par phase (avant finalisation des livrables)

Le candidat est invité à proposer et argumenter dans son offre la répartition du délai consacré à chaque phase qu'il jugera la plus appropriée. Il dressera un calendrier général du déroulement de l'étude en repartant du tableau ci-dessus.

Les livrables destinés au public et à un usage interne devront :

- Indiquer que le projet est cofinancé par l'Union européenne
- Faire figurer le logo du programme LIFE, du LIFE BIODIV'FRANCE, de l'OFB
- Mentionner une clause de non responsabilité :
« Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne, ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent être tenues pour responsables. »

La charte graphique du projet LIFE BIODIV'FRANCE sera transmise au prestataire pour l'ensemble des documents en diffusion externe.